



Instalation fibre xxxxxxxxxx

Par **Ygal ELKAIM**, le **17/04/2018** à **22:17**

Bonjour j'ai souscrit a une offre xxxxxx pour l'installation de la fibre le technicien doit venir me l'installer demain mais la personne que détient les clef du local technique refuse de me la donner j'ai contacter le syndic qui a donner son feu vert pour que l'on puisse installer la fibre dans le local technique mais la personne refuse toujours de me donner la clef sou prétexte qu'un co propriétaire portera plainte contre elle.

le problème c'est que les technicien xxxxxx me factureront de 70 euros le déplacement j'ai déjà engager 60 euros de frais.

je vous contacte pour savoir qu'elle procédure je peux engager pour me sortir de cette drôle d'histoire en sachant que Bouygues peut rien faire me disant que seul le syndic peut régler cette histoire mais malgré toutes les option qu'on ma proposer contacter le gardien le syndic j'ai sonner a tous l'immeuble j'ai solliciter mon propriétaire je n'ai pas pu avoir les clef pour que les technicien effectuer leur travaille.

pourtant dans l'immeuble il y a une plaque xxxxxx qui stipule que le bâtiment et équiper de la fibre mais personne ne veut donner la clef malgré les recommandation du syndic.

merci de m'avoir lu désolé pour le fautes d'orthographe.

Par **janus2fr**, le **18/04/2018** à **06:50**

Bonjour,

Je crois comprendre que vous êtes locataire, donc normal que le syndic refuse de répondre favorablement à votre demande. Vous devez absolument passer par votre bailleur (copropriétaire). Le syndic n'a, effectivement, de rapports officiels qu'avec les copropriétaires et non avec les locataires.

Par **Ygal ELKAIM**, le **18/04/2018** à **06:59**

J'ai contacter mon bailleur qui a eu l'accord du syndic mais c'est un propriétaire de l'immeuble qui s'oppose et qui menace les autre propriétaire de l'immeuble de porter plainte si on me donner la clef pour l'installation de la fibre du coup tous le monde a peur de donner la clef de suite de ses menace.

Par **janus2fr**, le **18/04/2018** à **07:26**

Vous devez donc passer par votre bailleur, c'est lui qui demandera cette clé et non vous.
Pour cette menace de plainte, je ne vois pas bien quel en serait le motif...

Par **youris**, le **18/04/2018** à **10:02**

bonjour,
en principe, avant l'installation de la fibre, le syndic après l'approbation de l'assemblée générale, a signé une convention avec un opérateur pour amener la fibre dans l'immeuble par exemple dans les gaines à chaque palier.
un copropriétaire ne peut donc pas s'opposer à ces travaux approuvés par le syndicat des copropriétaires.
salutations